



Aime-la-Plagne

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Concours Photo : Aime-la-Plagne

Du 15 Juin au 18 Août 2024

Cher(e)s habitant(e)s d'Aime-la-Plagne. La commune est fière de vous proposer son premier concours photo sur le thème le « Territoire que j'Aime ».

Thème : Le territoire d'Aime-la-Plagne : un détail, un paysage, un savoir-faire, un lieu, une histoire ou encore une manifestation. Bref, un élément qui symbolise pour vous Aime-la-Plagne et que vous avez envie de faire partager.

Dates du concours : 15 Juin au 18 Août

Comment participer :

Capturez une image évoquant pour vous la beauté de notre territoire et de sa douceur de vivre

Soyez créatif : cherchez les détails cachés, les jeux de lumière, les contrastes et les émotions ou encore des paysages à couper le souffle.

Partagez votre vision : envoyez-nous votre meilleure photo en haute résolution à mairie@mairie-aime.fr avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, numéro de téléphone), une brève description de votre œuvre mentionnant le lieu et la date de la prise de vue.

Le concours est ouvert à tous.

Critères de sélection :

Créativité : recherchez des angles uniques, des perspectives originales et des compositions innovantes.

Originalité : cherchez à vous démarquer avec des idées fraîches et des sujets inattendus.

Qualité technique : Epatez-nous par la maîtrise de votre art.

Inventivité : Vous êtes un as de la mise en scène : il est temps de le prouver...

Récompense :

1er prix

La commune pourra récompenser le participant qui aura proposé l'oeuvre la plus remarquable à hauteur de 500€ afin que celle-ci soit utilisée sur la page d'accueil du nouveau site internet de la mairie d'Aime-La-Plagne. L'auteur consent à délivrer une autorisation d'utilisation par la commune sur son site internet ou a tout autre support promotionnel pour une durée de 5 ans à compter du 15 Juin 2024.

Autres lauréats :

Les lauréats auront la chance d'être exposé en grand format au sein d'un parcours sur notre territoire. (Cf Jury et désignation des lauréats)

Date : A partir du Vendredi 18 Octobre

Un vernissage en présence des candidats sera organisé pour vous remercier de votre participation.

Conditions de participation :

Le concours est gratuit et ouvert à tous.

Les photos doivent être originales et prises dans le cadre du concours.

En participant, vous acceptez que vos photos soient utilisées à des fins de promotion par la commune d'Aime-la-Plagne. Pour plus d'informations :

Pour toute question ou demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à mairie@mairie-aime.fr

Merci pour votre participation.

Jury et désignation des lauréats :

Le jury, composé d'élus et d'agents de la mairie et de photographes, se réunira à la fin du mois d'Août afin d'effectuer une pré-sélection des oeuvres.

Cette sélection sera ensuite soumise aux votes des habitants via nos différents moyens de communication (ex: Réseaux sociaux, Application et urnes en Mairie, bibliothèque...)

A la suite de ce vote, les 15 oeuvres ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage seront désignées comme lauréates.

Articles Annexes :

DROIT D'AUTEUR

Le participant déclare détenir la propriété régulière, exclusive, pleine et entière des droits attachés à la photographie qu'il propose lors de sa participation et pouvoir, en conséquence, les céder valablement à l'Organisateur.

L'auteur autorise la commune d'Aime-la-Plagne à fixer, reproduire et/ou faire reproduire, adapter et communiquer tout ou partie de la photographie diffusée dans le cadre du Concours, à titre publicitaire ou promotionnel sur quelque support et sous quelque format que ce soit, sans restriction ni réserve, sans que cela ne leur donne droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Cette autorisation a une durée de validité de 3 mois à compter de la fin du concours. (Hors 1er prix cf récompenses)

DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont traitées par l'Organisateur, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à mairie@mairie-aime.fr. Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais engagés par le participant pour valider sa participation au concours sont à sa charge et ne peuvent faire l'objet d'aucune demande de remboursement.

RESPONSABILITES

La collectivité organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas d'incident lié à la participation au concours.